

## 12-1

### LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITES

---

L'analyse de la pauvreté monétaire et des inégalités de revenu parmi les retraités peut être menée à l'aide de plusieurs indicateurs tels que le taux de pauvreté, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse ou encore la comparaison du niveau de vie relatif des retraités par rapport aux actifs. Le niveau de vie est mesuré par le revenu disponible du ménage par unité de consommation<sup>1</sup>. Il comprend les revenus d'activité et de remplacement, les revenus du capital et les prestations sociales, nets des prélèvements sociaux et des impôts directs (impôt sur le revenu).

#### **Un taux de pauvreté des retraités inférieur au taux de pauvreté de l'ensemble de la population**

Lors des trois dernières décennies, la situation sociale des retraités s'est améliorée, comme en témoigne la baisse du taux de pauvreté. Ce dernier correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian.

De 1970 à 2007 (*cf.* graphique 1), le taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans et plus a été divisé par 3,5 (10% en 2007 contre 35% en 1970) sous l'effet conjugué de l'amélioration des carrières mais aussi des revalorisations des pensions. Cette baisse du taux de pauvreté a été acquise pour l'essentiel dans les années 1970. En 2007, le risque de pauvreté est ainsi d'un quart plus faible parmi les 65 ans et plus que dans l'ensemble de la population (10,0% contre 13,4%).

La baisse, depuis de nombreuses années, du nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse, « filet de sécurité » du système de retraite, est aussi un indicateur de la réduction de la pauvreté des personnes âgées (*cf.* graphique n°2). En effet, cette population, largement féminine, a bénéficié de l'amélioration des carrières professionnelles de génération en génération<sup>2</sup>. L'augmentation prévue de 25% du minimum vieillesse entre 2007 et 2012 (*cf.* fiche 15-1) accroîtra le champ de la population concernée et augmentera le niveau de vie des bénéficiaires.

#### **Le niveau de vie des retraités est égal, voire légèrement supérieur, à celui des actifs**

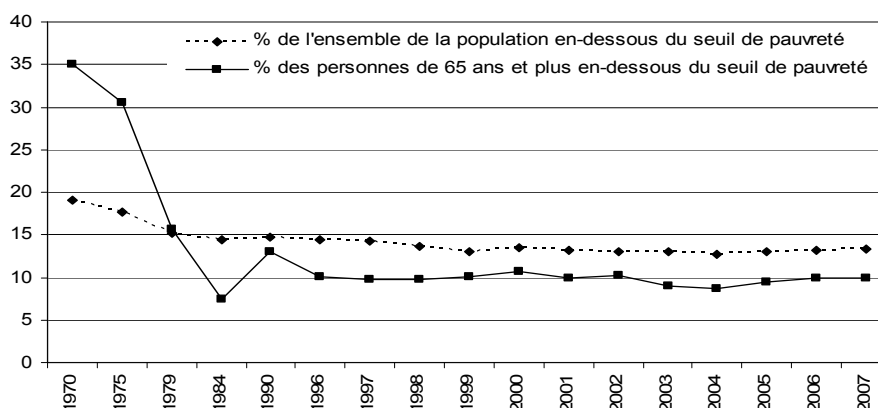
La mesure du niveau de vie pose un certain nombre de problèmes méthodologiques et peut aboutir à des résultats assez variés selon l'indicateur retenu ou le champ de la population choisie (*cf.* encadré).

---

<sup>1</sup> L'unité de consommation vaut 1 pour le premier adulte, 0,5 pour toute personne supplémentaire de plus de 14 ans et 0,3 par enfant à charge.

<sup>2</sup> Les changements réglementaires du minimum vieillesse participent aussi à la baisse des effectifs de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse. Jusqu'en 2007, le minimum vieillesse comportait deux étages, le premier garantissant un revenu minimal sans conditions, le second étage (l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse) permettant, sous condition de ressource et de résidence, de compléter les revenus pour atteindre le seuil du minimum vieillesse. Depuis 2007, les anciens bénéficiaires s'ils en font la demande et les nouveaux entrants dans le dispositif bénéficient de l'allocation supplémentaire pour personnes âgées (ASPA) qui fusionne les deux étages avec une condition de résidence.

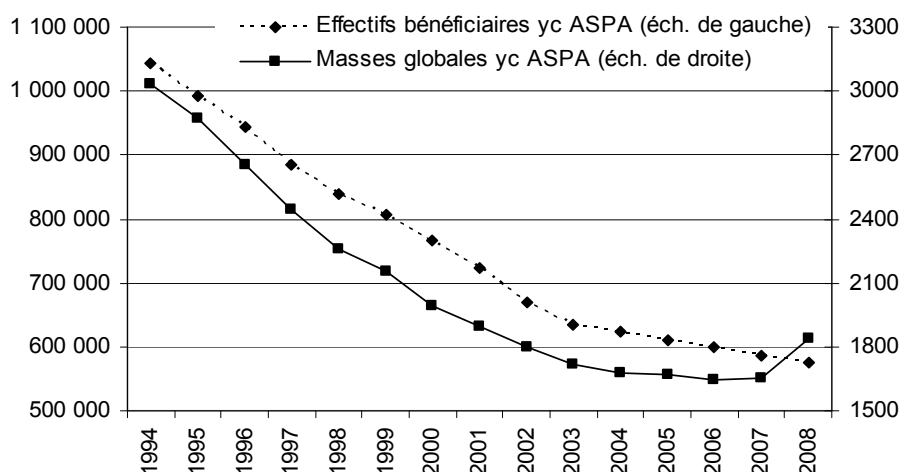
**Graphique 1 : Evolution du taux de pauvreté à 60% des personnes de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population**



Note : Avant 1996, seules les années 1970, 1975, 1979, 1984 et 1990 sont disponibles.

Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux.

**Graphique 2 : Effectif de bénéficiaires du minimum vieillesse et dépenses (en millions d'euros) au titre du second étage ou de l'ASPA au 31 décembre**



Source : données FSV.

#### Encadré : Les différentes méthodologies pour la mesure du niveau de vie

La comparaison des niveaux de vie entre actifs et retraités est un exercice particulièrement délicat. Elle est en effet contingente, d'une part au choix de l'indicateur retenu pour la mesure du niveau de vie (évaluation des revenus du patrimoine financier, prise en compte ou non de loyers fictifs pour les retraités, des charges d'intérêt d'emprunt dans la cadre de l'accession à la propriété...), d'autre part à la mesure statistique retenue (écarts de niveaux médian ou de niveaux moyens, analyse par décile, analyse par tranche d'âge ou par statut...), et enfin au champ de la population retenue (actifs occupés avec ou non la prise en compte des chômeurs).

Une première approche, purement monétaire, consiste à comparer en moyenne les ressources (définies comme les revenus d'activité et de remplacement, les revenus du patrimoine, les prestations sociales, nets d'impôts directs) d'un actif à celles d'un retraité. Ce premier niveau d'analyse ne reflétant pas complètement la réalité des niveaux de vie respectifs, d'autres éléments peuvent être pris en compte pour appréhender les différences de niveaux de vie entre actifs et retraités :

- les « loyers fictifs » pour tenir compte du fait qu'à revenu identique le niveau de vie d'un ménage propriétaire de son logement est supérieur au niveau de vie d'un ménage locataire ;
- les charges d'intérêts d'emprunt que doivent payer les accédants à la propriété.

Si l'on mesure le niveau de vie en prenant en compte les revenus d'activité ou les pensions de retraite et les revenus du patrimoine (approche monétaire), le niveau de vie médian<sup>3</sup> des retraités est inférieur de 7% au niveau de vie médian des actifs en 2006 (ratio de 93,3%, cf. tableau 1). Si on compare les niveaux moyens, le niveau de vie s'élève en moyenne à 21 600 € pour un actif et à 21 440 € pour un retraité, soit un niveau de vie relatif proche de la parité entre actifs et retraités (99,3%).

La parité des niveaux de vie est également atteinte pour les populations les plus modestes, avec un très léger avantage en faveur des retraités : les 10% des retraités ayant les niveaux de vie les plus faibles (1<sup>er</sup> décile) ont un niveau de vie de 10 630 € contre 10 560 € pour les 10% des actifs les moins riches. De même, en haut de la distribution des niveaux de vie, la situation des retraités les plus riches est proche de celle des actifs.

En rétrospectif, les séries disponibles sur les niveaux de vie (approche monétaire) montrent que le niveau de vie des retraités est en constante augmentation depuis 1996, et a progressé plus rapidement que celui des actifs sur la période récente. Cette tendance générale a cependant été accompagnée de fluctuations : on a ainsi observé une phase marquée par un tassement de la progression du niveau de vie des actifs entre 2002 et 2004, période de ralentissement conjoncturel, et une période ultérieure, entre 2004 et 2006, où le niveau de vie des actifs a encore augmenté, mais moins rapidement que celui des retraités.

Cependant, ce premier niveau d'analyse (approche monétaire) ne reflète pas la réalité des niveaux de vie respectifs car il ne tient notamment pas compte du fait que les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement que les actifs. Ainsi, on peut supposer que les retraités bénéficient d'une ressource supplémentaire liée à la détention d'une résidence principale. En intégrant dans le revenu l'avantage en nature que procure cette détention, valorisé sous la forme d'un « loyer fictif », l'écart relatif des niveaux de vie s'inverse en faveur des retraités (cf. tableau n°2). Selon l'INSEE, le niveau de vie moyen des retraités ainsi évalué serait supérieur de 2% à celui des actifs (24 040 € contre 23 510 € respectivement).

L'INSEE a récemment développé des travaux permettant d'affiner la mesure des niveaux de vie relatifs en tenant également compte de l'endettement des ménages lié aux charges d'intérêt d'emprunt pour l'accession à la propriété. En effet, étant donné que la proportion des personnes ayant achevé le remboursement de leur résidence principale est plus importante chez les retraités, les intérêts d'emprunt sont plus élevés pour les actifs que pour les retraités. Le niveau de vie moyen des retraités ainsi évalué serait supérieur de 4% à celui des actifs (23 970 € contre 23 060 € respectivement).

### **En comparaison européenne, le niveau de vie des personnes âgées est plus élevé en France**

La France est, parmi les quinze premiers pays de l'Union Européenne, le pays dans lequel le niveau de vie des personnes âgées de 65 ans et plus est le plus proche de celui des moins de 65 ans (cf. tableau 3). Ainsi, en 2008, les 65 ans et plus percevaient en moyenne 96% du revenu des moins de 65 ans (contre 84% dans les quinze premiers États membres de l'Union européenne). Cela traduit une quasi-parité de revenus entre les personnes âgées de plus de 65 ans et celles de moins de 65 ans. Pour l'ensemble de nos partenaires, à l'exception de l'Autriche, le revenu relatif des personnes âgées représente moins de 90 % de celui des plus jeunes. Ce revenu relatif est proche de 70% au Royaume-Uni, en Finlande et au Danemark, 78% en Espagne, 84% au Pays-Bas et respectivement 87% et 88% en Allemagne et Italie.

---

<sup>3</sup> Le niveau de vie « médian » des retraités est le niveau de revenu en dessous duquel se situent 50% des retraités.

**Tableau 1 : Niveaux de vie des actifs et des retraités-approche monétaire (en euros)**

	Niveau de vie dans ERFS 2006		Niveau de vie des retraités rapporté à celui des actifs
	Actifs	Retraités	
Niveau de vie			
1er décile (D1)	10 560	10 630	100,7%
Médiane (D5)	18 900	17 630	93,3%
Moyenne	21 600	21 440	99,3%
9e décile (D9)	34 060	34 250	100,6%

Champ : personnes actives (occupées et chômeurs) et personnes retraitées, vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : selon l'enquête revenus fiscaux et sociaux 2006, les 50% des personnes actives ayant les plus faibles niveaux de vie (médiane) ont un niveau de vie inférieur à 18 900 euros. Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Chav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

**Tableau 2 : Niveaux de vie moyens et médians des actifs et des retraités en incluant les « loyers fictifs » et les intérêts d'emprunt (en euros)**

		Niveau de vie dans ERFS** de 2006	Variantes de mesure du niveau de vie	
			Niveau de vie + loyers imputés bruts d'intérêts d'emprunt	Niveau de vie + loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt
Niveau de vie <i>moyen</i>	Retraités	21 440	24 040	23 970
	Actifs*	21 600	23 510	23 060
	Ratio	99,26%	102,25%	103,95%
Niveau de vie <i>médian</i>	Retraités	17 630	20 160	20 110
	Actifs*	18 900	20 610	20 150
	Ratio	93,28%	97,82%	99,80%

Source : INSEE.

\* : personnes actives (occupées et chômeurs), vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

\*\* : Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, 2006.

**Tableau 3 : Le revenu relatif des personnes âgées dans les 15 pays de l'UE**

	Revenu relatif +65 ans/-de 65ans	
	1996	2008
UE15	0,87	0,84
France	0,91	0,96
Autriche	0,83	0,92
Italie	0,925	0,88
Allemagne	0,93	0,87
Grèce	0,795	0,86
Pays-Bas	0,91	0,84
Portugal	0,73	0,83
Espagne	0,96	0,78
Suède	n.d.	0,75
Belgique	0,77	0,74
Irlande	0,72	0,73
Royaume-Uni	0,72	0,71
Finlande	0,82	0,71
Danemark	n.d.	0,70

Source : 2008, enquête européenne EU-SILC.